

LOI SUR LES GARDERIES
R-039-2018
Enregistré auprès du registraire des règlements
2018-12-06

RÈGLEMENT SUR LES NORMES APPLICABLES AUX GARDERIES—Modification

Sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 38 de la *Loi sur les garderies*, L.R.T.N.-O. 1988, ch. C-5, et de tout pouvoir habilitant, la commissaire prend le règlement ci-après portant modification du *Règlement sur les normes applicables aux garderies*.

- 1. L'article 43 du *Règlement sur les normes applicables aux garderies*, R.R.T.N.-O. 1990, ch. C-3, est abrogé.**

PUBLIÉ PAR
L'IMPRIMEUR DU TERRITOIRE POUR LE NUNAVUT
©2018 GOUVERNEMENT DU NUNAVUT
